

BREF RECIT

DE TOVT CE QVI
s'est passé pour l'exécution &
iuste punition de la Marquize
d'Anchre.

*Avec son Anagramme, Et deux
Epitaphes, dont l'une est
Chronologique.*



A PARIS,

Chez ABRAHAM SAVGRAIN, rue S.
Iacques au dessus de S. Benoist.

M. DC. XVII.

Avec permission.

1875

1875

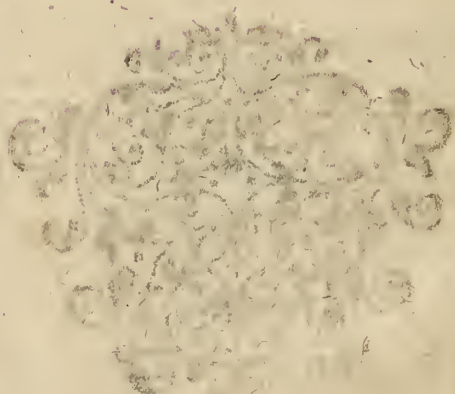
Case

F

39

1875

1617 br





B R E F R E C I T

DE T O V T C E Q V I
s'est passé pour l'exécution &
iuste punition de la Marquize
d'Anchre.

*Avec son Anagramme, Et deux
Epitaphes, dont l'une est
Chronologique.*

S I jamais cét ennemy com-
mun des hommes, & prin-
cipalement des bons, qui
tousiours en sentinelle aguette nos
actions pour nous brasser quelque
nouveau tour, a employé ses forces

& ses astusses pour renuerfer nostre
 bon heur assureé, & nostre bien-
 heureuse assurance: Il semble que
 ç'a esté depuis sept ou huit ans, que
 voyant la France auoir toute chose à
 souhait, & ne souhaiter autre chose
 que d'estre tousiours en la protectiõ
 & faueur de son Dieu tutelaire, qui
 la deuoit en peu de temps rendre
 Reyne paisible de l'Vniuers, de ce
 Grand Henry, dis-je, d'heureuse &
 regrettable memoire, qui par le So-
 leil de sa clemence & bonté auoit re-
 tiré de deffoubs sa face les abismes
 de ses malheurs, remis en bon ordre
 le chaos de ses guerres ciuilles, chassé
 loing d'elle ces Lions rauissants qui
 le rongeoiet iusques au cœur, calmé
 la mer de ses troubles, & en fin resta-
 blissant le siecle doré, l'auoit logée au
 jardin de la paix, au paradis de ses de-
 lices, & au Ciel de toues prosperitez:

En cét heureux temps, dis-je, qu'il l'a
 voyoit exempte de sa tyrannie, par
 la tutelle & sauue-garde de ce vail-
 lant & debonnaire Monarque, il
 forgea ceste execrable Pandore,
Eleonor de Galligues, qui dans l'ethi-
 mologie de son infame Nom, sem-
 bloit porter & prophetiser le ren-
 uersément & ruyne des François,
 comme aussi le porte son anagrame,
Déloyalle rongé Gaule. Ceste Pádore,
 ou tous les malins esprits ont prodi-
 gué toutes leurs malheureuses inuē-
 tions & malheurs non encor inuen-
 tez, pour luy mettre en main le per-
 nicieux vase ou estoit enclose la se-
 mance de nos malheurs de l'empri-
 sonnement & mort des bons Sei-
 gneurs, de l'oppression du peuple,
 de l'aveuglement des François, des
 perils de la guerre, des dissentions

des Princes, de la perte de nos Roys,
& de tāt d'autre malheurs qu'il vou-
loit semer par ceste abominable sor-
ciere dans cest heureux Royaume,
pour estouffer ces belles & florissan-
tes fleurs de Lys, par les zifanies de
ses misereres: Et l'ayant ainsi parée &
armée de toutes les meschancetez
qu'il auoit peu s'imaginer, l'enuoya
à cēt ambitieux & peruers Epime-
thee, afin que ce Ministre & trepré
de Satā guidé de ceste Megere, peus
aborder en France, monter d'vn
plain fault aux plus haults honneurs
& dignitez, qu'il ne pouuoit meriter
que par ses charmes & astusses en
degrader ceux qui en estoient di-
gnes, mettre les bons à mort, cher-
cher la ruyne de ceux qui s'oppo-
soient à ses fureurs, opprimer le pau-
vre peuple, auarement raurir les thre-

fors espargnez par tāt d'annees pour
 de si grands & louüables desseings, se
 rendre plus honoré & redoutable
 que le Roy, & en fin par les entremi-
 ses & sortileges de ceste furieuse A-
 lecton apres auoir renuersé les Prin-
 ces fideles (qui comme pilliers assen-
 rez debuoiert tenir, soustenir, &
 maintenir la France) s'en rendre sou-
 uerain Monarque, ou pour mieux
 dire Tyran insupportable. Il est dōc
 venu à bout d'vne partie de ses per-
 nicieux & dommageables desseings,
 & certes fust venu à chef du tout, si
 ce tant redouté & regretté Prince,
 ayant tousiours l'œil ouuert à nos
 maux, & l'oreille à nos plaintes,
 n'eust aduertiy son fils, & ne luy eust
 fait prendre la force en main, pour
 destourner de son cœur le mesme fer
 qui luy auoit osté la vie, & guaran-

tir la France de la fin ruyneuse &
 ruyne finale de la couronne, par l'in-
 fame tresbuchement de cest orgueil-
 leux, qui d'un coup à senty le cour-
 roux de tous les elements, contre
 lesquels il sembloit auoir coniué &
 juré l'ancienne confusion & renuer-
 sement. Nous auons d'oc veu ce par-
 tizan des Dæmons, receuoir le iuste
 salaire de ses demerites, nous l'auons
 veu ces iours passez au lieu mesme
 où il faisoit son temple, & rendoit
 l'effroyable, & dangereux oracle
 des proscriptions qu'il faisoit des in-
 nocentes victimes, qu'il se faisoit
 immoler, seruir d'holocauste aux dæ-
 mons, leur rendre entre les mains
 son esprit miserable pour estre bour-
 rellé eternellement. Nous auons
 veu comme la terre le iugeant in-
 digne de sepulture, luy a denié

le tribut ordinaire des morts, comme l'air n'a voulu permettre qu'il dressast ses yeux vers le Ciel, indigné contre luy pour tant de maux qu'il auoit cōmis, les gibets qu'il auoit fait dresser pour ceux qui ne pourroyent celer la verité de ses meffaits, ne l'ont peu long tēps endurer, l'eau s'en est iouée quelque temps, mais en fin la ietté sur ses riués pour n'en frustrer les corbeaux & bestes, qui comme luy se repaissoient de carnage, le feu seulement pour ne laisser rien du tout de ceste infecte pourriture l'a voulu deuorer, afin que les cendres en fussent plus escartees, & maintenant nous voyons comme ceste miserable Pandore, seule origine de tant de maux, reçoit le mesme prix quand peu de temps apres la miserable fin de son mary elle est apprehendée au corps, ferrée estroitement au Louure, où auparavant elle auoit tant de pouuoir,

peu de temps apres jettée dans la Ba-
 stille, lieu qui estant encoir trop digne
 pour la receuoir, ne l'a peu souffrir, el-
 le en est tirée pour estre dans la Con-
 ciergerie, interrogée sur les faiçts mis
 en aduent par son procès, bien qu'il
 n'en fust besoin, veu que ses meffaits
 estoient assés manifestes pour la con-
 damner, il luy est faiçt & parfait par
 Messieurs de la Cour, par lesquels at-
 teinte & conuaincuë de crime de le-
 ze Majesté diuine & humaine, elle est
 condamnée d'auoir la teste trenchée
 en la place de Greues, honneur certes
 trop grand, s'il y a de l'honneur à
 mourir de la sorte, puis son corps
 estre ietté dans le feu, qui sembloit
 estre destiné pour prendre vengean-
 ce de ses deux hydres, celle d'Hercu-
 le ne pouuoit estre defaiçte s'il n'y
 eust appliqué le fer, & le feu aussi ne
 pouuoit cette hydre de nos mal-
 heurs: nous en auõs veu l'execution

avec l'applaudissement & resjouissance de tous les bons, & voila la fin funeste de ces deux monstres qui par leur vie donnoyent la mort aux François, & par leur mort leur redonnent la vie, fin vraiment inopinée & infallible, puisque cest ennemy du genre humain ne peut payer ses partisans d'autre monnoye, en fin voila le miserable tresbuchement de ces orgueilleux desquels s'ensuyuent les Epitaphes.

EPITAPHE
CHRONOLOGIQUE.

1607. ConChIne fLorentIn CieVst
MeChant en La franCe.

1611. En grandDeVrs, blens, hon-
nVrs, seMbLabLe à nostre
Roy

1616. EnLeVa Les tresors, Mit toVt
aV Desarroy,

1617. Et bref fVt MIs a bas bVtIn
D'VnepotenCe
Qu'il auoit faiet dresser, & ses
membres espars
Tranchez, traifnez, battus, bru-
slez en mille pars.

ANAGRAMME.

ELEONOR DE GALLYGVEA.
DELOYALE RONGE-GAVLE.

EPITAPHE.

S On cœur ambitieux, son ame enchan-
teresse
L'ont poussée, eslevée en France par huit
ans
Marquise, Mareschalle, & plus qu'une
Princesse.
Mais son orgueil, sa haine; Et ses hon-
neurs trop grans
L'ont conduite d'un coup comme une pe-
ste infame
Au malheurs, aux prisons, au supplice,
à la flame.

I. I. N.

PERMISSION.

IL est permis à ABRAHAM SAVGRAIN
d'Imprimer & vendre le discours cy
dessus, avec deffences à tous autres Im-
primeurs de ce faire, sur peine de confis-
cation & d'amende. Fait le II. Iuillet
1617.

H. DE MESMES.

मुद्रा

12

M. T. V. ...
...
...

...

...

...

